

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42165

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 25510 de M. Dufrègne

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« inéquitable »

insérer les mots :

« et dangereux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Conseil d'État, dans son avis rendu sur le projet de loi, a demandé au Gouvernement de revoir sa copie afin que ce texte réponde aux exigences générales d'objectivité et de sincérité des travaux. Le groupe GDR a donc proposé une rédaction conforme à la réalité de votre réforme.

Nous partageons cet objectif de nos collègues et souhaitons apporter une précision : votre système de retraite est inéquitable, mais aussi dangereux. En effet, il fera plonger dans la pauvreté un certain nombre de nos concitoyens.